



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et
des solidarités de la Somme**

ARRÊTE

fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ayant obtenu leur habilitation dans le département de la Somme

**LE PRÉFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 471-2 et L. 474-1 ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, et notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme ;

Vu le décret du 21 juillet 2023 portant nomination de M. Emmanuel MOULARD, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2023 fixant la liste départementale des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou de délégué aux prestations familiales dans le département de la Somme

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Emmanuel MOULARD, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2024 portant retrait d'agrément de Mme Solange DU CAUZE DE NAZELLE, mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de la Somme ;

Considérant la convention de mise à disposition du service de mandataire judiciaire du 24 septembre 2021 du centre hospitalier universitaire d'Amiens Picardie avec le centre de Picardie service de protection des majeurs, dans le cadre d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) ;

Considérant le courriel du 31 mai 2024 d'EPISSOS informant de la cessation d'activité de Mme Kathy DUBOIS en qualité de préposée d'établissement ;

Sur proposition du directeur régional par intérim de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code susvisé en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice, est ainsi fixée pour le département de la Somme :

A / Tribunal d'Amiens :

1) En qualité de services :

Nom du service	Adresse du siège	Tribunal judiciaire		
		Amiens	Abbeville	Péronne
Association Tutélaire de la Somme (ATS)	21 rue de Sully BP 11660 – 80016 Amiens Cedex 1	X	X	X
Union Départementale des Associations Familiales de la Somme (UDAF 80)	36 rue du Général Leclerc 80000 Amiens	X	X	X

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

Nom du mandataire	Adresse	Tribunal judiciaire		
		Amiens	Abbeville	Péronne
M. Arcelin Jérôme	BP 40014 80270 Airaines cedex 1	X	X	X
Mme Boisard Sandra	BP 90036 80091 Amiens cedex 1	X	X	X
Mme Gomes Manuela	BP 70083 80600 Doullens	X	X	X
Mme Parent Doriane	BP 60710 80800 Corbie	X	X	X
M. Ringard Johnatan	BP 10042 80500 Montdidier	X	X	X
Mme Victor Chloé	BP 30726 80000 Amiens	X	X	X

3) En qualité de préposés d'établissement :

Nom du préposé	Nom et adresse établissement et des établissements rattachés	Tribunal judiciaire		
		Amiens	Abbeville	Péronne
Mme Deberly Pascale	centre hospitalier Philippe Pinel, route de Paris - 80044 Amiens EPSM de la Somme . MAS La pommeraie à Amiens	X	X	X
Mme Gosselin Virginie	centre hospitalier de Corbie, 33 rue Gambetta CS 60809 - 80800 Corbie	X	X	X
Mme Care Véronique	Sénéos « Les résidences du centre Somme » : - EHPAD Sénéos de Warloy-Baillon - EHPAD Sénéos de Fouilloy - EHPAD Sénéos de Moreuil - EHPAD Sénéos de Longueau - EHPAD Sénéos de Villers-Bretonneux	X	X	X
Mme Dermaux Blaudine & Mme Douchet Bénédicte	Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Centre de Picardie à 80910 Nesle . EHPAD résidence du Parc à 80910 Nesle . Résidence Sainte Radegonde à 80200 Athies . Fondation Camus (EHPAD) à 80740 Epehy . EPMSA - EHPAD à 80000 Amiens . Centre hospitalier maisons de retraite et USLD à 80400 Ham . Centre hospitalier (EHPAD Marie Feuquier) à 80600 Doullens . Foyer de vie (EHPAD) à 80700 Tilloloy . Centre hospitalier de 80500 Montdidier . Centre hospitalier de 80700 Roye . Centre hospitalier EHPAD & USLD de 80200 Péronne . Foyer de vie La rose des vents à 80700 Verpillières . Centre hospitalier universitaire (EHPAD St Victor) à 80054 Amiens	X	X	X
Mme Ferjani Sonia	Centre hospitalier 43 rue de l'Isle à 80142 Abbeville EHPAD Georges Dumont à Abbeville EHPAD les hortensias à Abbeville	X	X	X

Mme Dermaux et Mme Douchet peuvent se suppléer.

Article 2

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code susvisé en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer les mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) est ainsi fixée :

En qualité de services :

Nom du service	Adresse du siège	Tribunal judiciaire		
		Amiens	Abbeville	Péronne
Association Tutélaire de la Somme (ATS)	21 rue de Sully BP 11660 – 80016 Amiens Cedex 1	X	X	X
Union Départementale des Associations Familiales de la Somme (UDAF 80)	36 rue du Général Leclerc 80000 Amiens	X	X	X

Article 3

Pour l'ensemble des tribunaux judiciaires du département de la Somme, la liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.474-1 du code susvisé en qualité de délégué aux prestations familiales par les juges est ainsi fixée :

En qualité de services :

Nom du service	Adresse du siège	Tribunal judiciaire		
		Amiens	Abbeville	Péronne
Union Départementale des Associations Familiales de la Somme (UDAF 80)	36 rue du Général Leclerc 80000 Amiens	X	X	X

Article 4

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au Procureur général de la République près la cour d'appel d'Amiens ;
- au Procureur de la République près du tribunal judiciaire d'Amiens ;
- pour les juges des enfants aux vice-présidents près les tribunaux judiciaires d'Amiens, d'Abbeville et Péronne ;
- pour les juges des contentieux de la protection aux juges directeurs des tribunaux judiciaires d'Amiens, d'Abbeville et de Péronne.

Article 5

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de M. le préfet de la Somme, soit hiérarchique auprès du ministre du travail, de la santé et des solidarités dans les deux mois suivant la notification et publication. Un recours contentieux

peut être déposé auprès du tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemer cier 80000 AMIENS, également dans un délai de deux mois à compter de la notification et publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr

Article 6

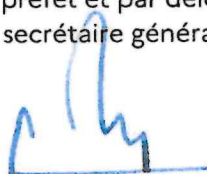
Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 15 mars 2023 susvisé.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, le directeur régional par intérim de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 13/04/2025.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Emmanuel MOULARD